

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association

N°89 juillet à septembre 2020.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Numéro spécial VÉLO

Sommaire :

P1 Edito : Déconfinement et pistes cyclables.

P2 Et maintenant ... comme avant ? Le vélo à l'école.

P3 Corona, confinement déconfinement.

P4 Aménagements piétonniers et cyclables provisoires à La Seyne sur Mer : propositions de TVD.

P5 Pôle d'échanges multimodal à La Seyne sur Mer.

P6 MobilActiVar.

Éditorial Déconfinement et pistes cyclables

Déconfinement : Nice double la longueur de son réseau cyclable

et donne une aide de 100€ pour l'achat d'un vélo mécanique.



La ville de Nice a prévu 60 km de voies cyclables lors du déconfinement. Les principales artères de la ville vont être équipées de doubles sens cyclable (Bd Gambetta, Avenue Thiers, quai des États-Unis, Avenue Gallieni, Bd de La Madeleine), des liaisons vont être aménagées vers les quartiers périphériques (Nice Nord, Riquier, l'Ariane...). Notamment les cyclistes disposent d'un nouveau double sens cyclable sur le boulevard Gambetta (cf photo), une des principales artères nord-sud de Nice, avec un aménagement expérimental entre la gare et la Promenade des Anglais » qui est destiné à n'accueillir désormais « que les transports en commun, les vélos et les piétons. <https://www.nicematin.com/vie-locale/estrosi-devoile-les-nouvelles-pistes-cyclables-prevues-pour-le-deconfinement-a-nice-506398>

De plus la ville de Nice offre une nouvelle aide de 100 euros pour l'achat d'un vélo mécanique, alors que l'aide de 200 euros offerts pour l'achat d'un vélo à assistance électrique continue. Ceci permet d'encourager ceux qui préfèrent ou se contentent de l'unique propulsion humaine.

<https://www.nicecotedazur.org/deplacement/subvention-pour-l-achat-d-un-v%C3%A9lo-%C3%A0-propulsion-humaine>

Et à Toulon ? Silence radio ! Où en est la **piste cyclable** sur l'Avenue de la République qui permettrait de relier de façon continue l'est et l'ouest de Toulon, prévue depuis 10 ans ? Ce ne sont pas les associations qui mettent des bâtons dans les roues, bien au contraire. Espérons que les nouveaux élus sauront faire avancer la piste.

Maurice Franceschi, président de TVD

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « café culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1

ET MAINTENANT...COMME AVANT ?

Le Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, approuvé le 16.12.2016 préconise dans son orientation (3) de rendre « le territoire favorable aux modes actifs » et donc de

- multiplier par 2,4 le nombre quotidien de déplacements à vélo à l'horizon 2025 pour atteindre une part modale de 3%.
- arriver à un réseau cyclable de 400 km.
- créer 3000 places supplémentaires de stationnement pour les vélos.

Avec l'aide(1) à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), le nombre d'achats de VAE dépasse maintenant celui des vélos « normaux », puis « le coup de pouce » de l'Etat de 50 euros sur la remise en état d'un vieux vélo, (initialement doté de 20 millions d'euros, le fonds créé en avril pour inciter les français à la pratique du vélo, sera porté à 60 millions à la fin de l'année), O. Schneider, président de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette, 365 assos dont TVD) estime qu'on pourrait remettre en selle quelque 300 000 vélos !... (1) *ici TPM accorde 25% du prix du vélo pour un maximum de 250 euros.*

Nul doute que le confinement, suivi du récent déconfinement, allait susciter la multiplication des aménagements cyclables et notamment des pistes/bandes : l'essor du vélo était au vert...



Ah ! Mauvaise pioche : le vert n'est pas en odeur de sainteté politique sur TPM, surtout que l'opposition locale venait de réclamer plus d'aménagement cyclable sur le territoire ! Résultat aucun itinéraire, aucune nouvelle piste -même provisoires(2)- n'ont été ne serait-ce que testés, pendant ce fameux confinement et qu'au déconfinement les mêmes problèmes, difficultés à se déplacer, pollution... ont ressurgi : les véhicules motorisés ont repris leurs droits sur la métropole, reconfinant les cyclistes à leurs désillusions... Et pourtant, de nombreuses villes ont tenté l'expérience de ces pistes temporaires comme Rennes, Nice ou Montpellier (cf . positiv.fr/déconfinement-des-centaines-de-kilomètres-de-pistes-cyclables-temporaires-...)

Ces pistes cyclables, selon Pierre Serme sur France Inter, « on les met en place en quelques heures, en installant simplement des équipements légers et donc très peu de travaux, de la peinture et des panneaux...] On peut faire défiler jusqu'à 7000 cyclistes contre 800 voitures, ne transportant généralement qu'une personne, pendant le même laps de temps ! »

Alors, que faire face à ce mur de silence, à cette « inertie de nos décideurs » ? Se plaindre comme La Masse Critique de cette non-réponse à son courrier du 14 avril 2020 (cf l'article de La Marseillaise du 24 mai), envoyer une lettre très documentée sur ce qu'on pourrait /devrait faire à La Seyne comme TVD, pour améliorer l'ordinaire décidément trop confiné du cycliste !

(2) *A La Seyne, des aménagements ont été annoncés, à suivre...*

Patrice Le Blanc

LE VÉLO... A L'ÉCOLE ?

Depuis des décennies, les « pitchouns » des écoles maternelles écumant les cours de récré en passant du tricycle à la draisienne, et de la draisienne au vélo (rudimentaire) mais maîtrisé par la plupart avant d'entrer au CP !

Les différents programmes d'Education Physique ont toujours inclus l'apprentissage du vélo jusqu'au CM2. Mais contrairement à l'apprentissage de la natation plus récemment apparu à l'école, il n'y a jamais eu d'apprentissage « institutionnalisé » du vélo.

La circulaire du jeudi 18 avril 2019 allait-elle enfin améliorer les choses ? :

« À l'horizon 2022, la généralisation du « savoir rouler à vélo » va permettre aux jeunes de se rendre au collège à vélo, de façon sécurisée et en toute autonomie. Ce programme, composé d'une dizaine d'heures d'apprentissage et de maîtrise du vélo, s'inscrit pleinement dans le continuum éducatif de sécurité routière. .../... »

Compte-tenu des détails de l'opération, temps d'apprentissage...) il y avait de quoi en En décembre 2019, la loi « L.O.M. » (Loi « rajouté une couche » : mais aucune l'apprentissage, simple « information (éventuelle) de cours », quid du

Encore une fois, l'apprentissage effectif enseignants, ou des personnes impliquées,

« périscolaires » et du budget des écoles alloué par la commune !

Cela me rappelle ce qu'ont réalisé à La Seyne M. Jean-Carl Scheel et son équipe de la Police Municipale. Intervenu dès 2007 dans les établissements scolaires, il a ensuite constitué « l'Unité Prévention et Sécurité Routière » qui de 2010 à 2016 a tourné dans les écoles de La Seyne, Saint-Mandrier et Bandol.

En collaboration avec les enseignants, ils ont multiplié les séances théoriques à base de matériel de la « Prévention Routière » et les séances pratiques « sur piste » afin de délivrer aux élèves des « permis piétons » en fin de CE2 et « cyclistes » en fin de CM2, formant des milliers d'élèves à la sécurité routière et à la maîtrise du vélo.

A noter que l'équipe avait activement participé à la journée « Code de la Rue » organisée par TVD en 2013.



(intervenants possibles multiples, budget ? douter !

d'Orientation sur les Mobilités) en a obligation pour l'Ecole d'organiser aux parents de la possibilité budget ?

dépendra de la bonne volonté des de la ville en charge des activités

Jean-Jacques Haure-Placé.

CORONA, CONFINEMENT, DÉCONFINEMENT

« Trois semaines après le déconfinement et le retour des Français sur les routes, la Sécurité routière s'inquiète de "premiers chiffres alarmants" avec une hausse des accidents mortels et un bond de 15% des grands excès de vitesse. »

Si le ciel reste encore bleu grâce au corona virus qui nous a forcé à nous confiner sévèrement, les routes étaient devenues silencieuses, si agréables aux piétons et aux cyclistes se déplaçant dans le respect des mesures de sécurité. Aujourd'hui tout ce bienfait est fini ! Les routes retrouvent leur vacarme, leur pollution aux particules et aux oxydes d'azote mais aussi leurs victimes d'excès de vitesse ! La Sécurité Routière alarme. Mais quand nous aidera-t-elle à réclamer des bandes sécurisées pour les cyclistes ou pour les piétons ? Photo ci-contre : Grave accident de moto dans la montée vers le circuit du Castellet, attirant tous les fous du volant et du guidon de moto bien avant l'arrivée sur le circuit. Mai 2020

En jaune, l'hélicoptère de secours

Et pendant ce temps, alors que tout est propice dans le pays à favoriser les déplacements doux, les demandes des associations par



l'intermédiaire de notre collectif MOBILACTIVAR restent sans réponse.

L'ancien monde est de retour, pétaradant, polluant, sourd aux alternatives de mobilité plus propres et plus sereines, moins coûteuses pour la société et meilleures pour la santé. Cette santé chérie qu'on a tant préservée pendant la menace du covid 19.

On a déjà oublié que la route est meurtrière et la pollution de l'air encore plus !

Faudrait-il que des prières implorent le retour de Corona ?

Faut-il pleurer, faut-il en rire... ?

Vincente CHASTEL

AMÉNAGEMENTS PIÉTONNIERS ET CYCLABLES PROVISOIRES À LA SEYNE SUR MER DANS LE CADRE DU DÉCONFINEMENT : PROPOSITIONS DE TVD.

(Résumé du document envoyé le 13 mai à M. Le Maire de La Seyne. Pour le texte complet :

https://toulon-var-deplacements.fr/_trashed-4

1) QUELQUES PRINCIPES

-Tout d'abord, il va falloir faire **encore plus respecter** les trottoirs, cheminements, bandes et pistes cyclables existantes, ainsi que les stationnements aménagés spécifiquement pour les vélos.

Il y a toujours de nombreux stationnements illicites qui mettent en danger les piétons, PMR et cyclistes !

-Si possible, il faudra adopter des solutions **qui pourront être pérennisées** :

Itinéraires inscrits au SDAC/P.D.U. pour les cyclistes, mesures prévues par le plan « piéton » du P.D.U.

comme par exemple « *Le jalonnement des itinéraires piétons et cyclables, les plans de mobilité des écoles* »

-Enfin, il ne faut pas que la création d'itinéraires cyclables diminue les espaces dédiés aux piétons.

2) AMÉNAGEMENTS POUR LES PIÉTONS ET LES PMR.

- pourquoi ne pas étendre la **zone de rencontre** du centre-ville aux rues d'Alsace, Berny, Gay-Lussac et Blanqui?

-partout où c'est possible **supprimer du stationnement** pour agrandir l'espace de circulation des piétons et PMR: exemple le trottoir sud de l'avenue Charles De Gaulle. (tronçon avant la place Lalo) : faire passer ce secteur (dernier tronçon de l'avenue De Gaulle) en « **Zone de rencontre** » !



On peut remettre à l'honneur les sentiers ou chemins comme l'avait proposé notre association sur le quartier de Mar Vivo (travail réalisé par M. Michel Pierre).

Inciter à **plus de déplacements maison/école à pied** pour ensuite pérenniser sous forme de **P.D.E.S.** (Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires) : **La moindre fréquentation des écoles serait l'occasion de les initier.** (ex Toussaint Merle, Renan, écoles du centre-ville, Jean-Jacques Rousseau, Léo Lagrange.)

3) AMÉNAGEMENTS POUR LES CYCLISTES ET LES UTILISATEURS D'EDP.

a) de La « Pyro » et la gare jusqu'au port

- entre le rond-point de la Pyro et la gare comme proposé par M. Gilles Lehmann

(La Masse Critique) aménager **une voie cyclable bidirectionnelle** : côté nord

.../Alternative

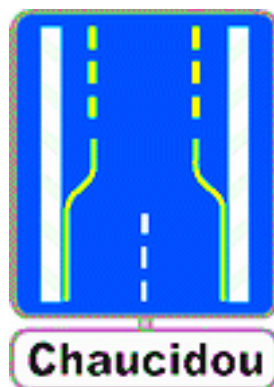
aménager une **Chaussée à Voie Centrale Banalisée « chaucidou »** : les deux voies sont remplacées par une voie centrale et deux bandes cyclables, avec priorité aux cyclistes en cas de croisement de voitures : dépassement des cyclistes interdit.

du rond-point du 8 mai jusqu'au port (Avenues Gagarine Faidherbe et rue Renaudel)

-liaison entre la voie verte venant de Toulon et l'Av Gagarine : passage par **l'ancienne station-service**.

-sur les avenues **Gagarine et Faidherbe**,...

: aménager **deux bandes cyclables unidirectionnelles de chaque côté de la chaussée**



- sur le **quai Saturnin Fabre**, ...Alternative: comme sur l'axe Gagarine Faidherbe, aménager **deux bandes cyclables unidirectionnelles**: l'une sud/nord côté mer, l'autre nord/sud côté ville.

b) du Port jusqu'à Mar Vivo /Les Sablettes :

- par la corniche** :

Avant le plan de circulation accompagnant le réaménagement de la corniche et pour concilier les intérêts de tous les usagers (riverains, automobilistes, transports en commun, cyclistes), on pourrait également envisager **l'aménagement d'une CVCB « chaucidou » sur toute la longueur de la corniche.**

- Par les **Avenues Général Carmille et Auguste Plane** :

l'emprise doit permettre soit **une CVCB**, soit des **bandes cyclables**, donc circulation à double sens, idem sur avenue Henri Guillaume, Chemin de l'Evescat puis avenue N.Verlaque. .../...

c) des Sablettes à Six-Fours (RD 16)

Cette liaison est marquée par des **coupures de l'itinéraire très dangereuses** : interruption des bandes avant, sur et après les giratoires ; interruption due aux quais bus mis aux normes. Il faut donc s'efforcer de les résorber au mieux.

Il y a aussi par endroits, **un stationnement illicite récurrent (abords de l'école JJ Rousseau)** inacceptable.



Continuité aux ronds-points : il faut d'une part marquer au sol la **continuité entre la bande cyclable et le rond-point**, au besoin par l'aménagement de « **by-pass** » sur le trottoir, d'autre part **marquer la continuité de l'itinéraire cyclable tout autour du rond-point**, au milieu de la chaussée.

Pour les ronds-points plus larges (Ex : Mar Vivo), **marquer une bande cyclable faisant le tour du giratoire**.

-Problème des quais bus : en amont des quais bus, des **panneaux triangulaires « attention cyclistes »** seraient le minimum.

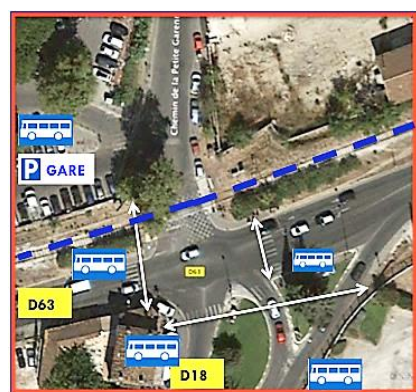
N.B. -**encourager les déplacements maison /école à vélo**, (P.D.E.S.)

surtout quand les écoles sont desservies par des itinéraires cyclables : Jean-Jacques Rousseau, Toussaint Merle, Derrida.

-le balisage des itinéraires existants doit être **repeint** à plusieurs endroits et celui des itinéraires provisoires devra se faire de manière bien visible (**bandes et logo cycliste**) et pour les rues à trafic plus dense (Faidherbe, Gagarine) en plus **éléments de séparation** (balises, plots de chantiers...)

Pour Toulon Var Déplacements, Jean-Jacques Haure-Placé.

PEM : POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL : A LA SEYNE SANS CONCERTATION, SANS ECHANGE*



A La Seyne, la gare excentrée est à 1,7 km de la Mairie. Aujourd'hui, un piéton qui débarque du train a le choix entre 5 arrêts de bus : cf la photo ci-contre.

Le nouveau giratoire offrira avec clarté deux possibilités : aller vers Ollioules-Toulon à l'est ou vers La Seyne-Six-Fours (D63) à l'ouest ou au sud (D18) :

A l'extrémité ouest du giratoire les cheminements piétons ou cyclables (en orange) sont marqués ; ils sont amorcés. Une piste

cyclable, vers Berthe à l'ouest, figure au SDAC, schéma directeur des aménagements cyclables.

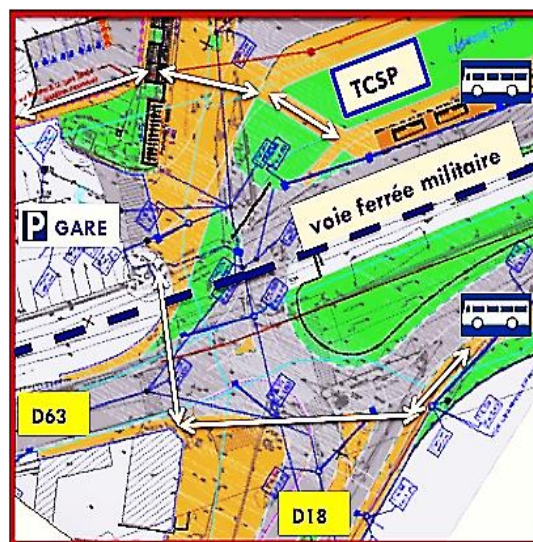
La circulation routière sera partiellement améliorée en supprimant le flux provenant de l'avenue Brun. Il y demeure cependant les trois accès routiers.

Il est à déplorer que le piéton qui rejoint sa voiture au parking TCSP puisse se retrouver dans un piège car le seul accès routier d'entrée-sortie de ce parking est au niveau le plus bas du nouveau pont rail.

Le PEM ignore les piétons et cyclistes à l'est du giratoire, inondable

En cas de panne ou de coupure électrique des pompes, les eaux sous le pont-rail (cote de 1,9 m) pourraient monter jusqu'à une hauteur d'environ deux mètres débordant sur le parking (cote de 3,7 m) puis sur le giratoire (cote de 4,2 m) : Cf schéma ci-dessous.

Les voies douces, piétons et cycles, n'existent pas à l'est du giratoire sur cette départementale D 63 bien qu'elles soient inscrites au P.D.U. (plan de déplacements urbains), et au SDAC (schéma directeur des aménagements cyclables.)



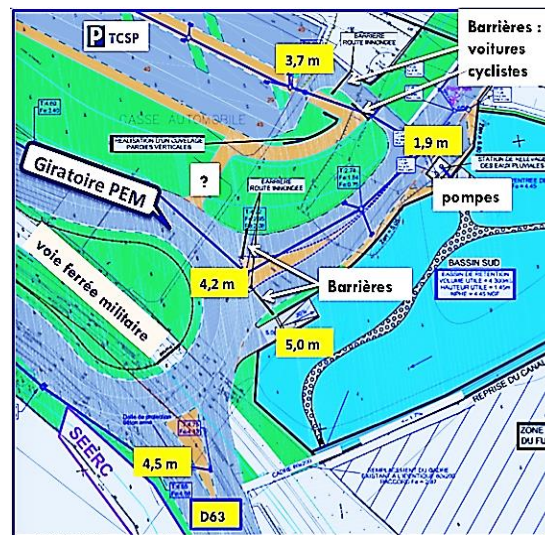
Est-ce utile de concevoir un giratoire avec deux voies de circulation automobile (largeur 6m) sachant que dans les extrémités un bus ou un semi-remorque empiètent sur la deuxième voie ?

Nous posons deux questions :

Un giratoire monovoie, certes plus large aux extrémités, ne laisserait-il pas de la place pour les voiries piétons et cycles ?

Le parking « TCSP » ne pourrait-il pas bénéficier d'une entrée-sortie accessible en zone non inondable, au milieu du giratoire ?

* Une enquête publique se conclut par une approbation ou un rejet. Très contesté sur sa partie nord, TVD a demandé l'annulation de l'autorisation environnementale portée par Maître Corinne LEPAGE.



Michel Pierre

MOBILACTIVAR

Le jeudi 12 Mars est né lors d'une première réunion dans les locaux de la F.O.L le collectif d'associations MobilActiVar.

Depuis plusieurs années cette idée trottait dans les têtes de nombreux acteurs de la mobilité active du secteur toulonnais, l'exemple de l'association RAMDAM du côté de Marseille aura fini de nous convaincre. Ce collectif se définit ainsi :

Huit associations varoises : Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V), Changer d'Ere(Hyères), La Cyclette (La Crau), La Masse Critique (Toulon), Le Gapeau en transition mobilité, Le Pradet Environnement, Toulon Var Déplacements, Vélo Pour tous (Saint-Mandrier), qui œuvrent pour une meilleure mobilité respectant les enjeux environnementaux, ont souhaité unir leurs forces pour être mieux entendues par les instances publiques sous la forme d'un collectif : MobilActiVar. Obtenir une plus grande part pour les modes actifs dont le vélo dans les déplacements du quotidien sera la première motivation de ce groupement, mais les thèmes connexes : pollutions, qualité de l'air, impacts environnementaux des grands projets routiers seront aussi des sujets d'actions et de concertations. Ce groupe sera force de propositions multiples. Il a vocation à croître en rassemblant toujours plus de représentants de la société civile.



Nous avons envisagé d'organiser un événement pour la fête du vélo dans la première quinzaine de Juin, avec l'espoir d'avoir à nos côtés la Métropole toulonnaise « Terre excellence cyclable ». Le confinement nous aura mis des bâtons dans les roues et empêché de fait toute organisation. Il naissait cependant l'espoir de pouvoir contribuer à la mise en place de « coronapistes temporaires » comme cela s'est fait à Marseille et à Nice. De nombreux courriers sont alors partis, de nombreuses perches ont été tendues, mais aucun des maires sollicités* à ce jour, n'a pris la peine de répondre officiellement à nos requêtes. (*A la Seyne, le Maire a annoncé sur son blog que des itinéraires/ aménagements vont être mis en place) Que faut-il en penser ?

La période unique que nous venons de vivre nous emplissait d'espoir, le « monde d'après » serait forcément meilleur...beaucoup de nos décideurs n'ont pas semble-t-il mis à profit ce temps propice à l'introspection. Reste donc un challenge pour MobilActiVar, qui n'est pas comment se faire entendre, mais comment convaincre... ?

Gilles Lehmann